



Québec, le 29 février 2016

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 8 février 2016 relativement à l'obtention de :

« Concernant la participation du premier ministre à une mission à Milan, en Italie, en janvier 2016, nous souhaitons obtenir copie des documents suivants :

1. La liste des personnes présentes (délégations officielles et d'accompagnement)
2. La liste de tous les fonctionnaires l'accompagnant, leur ministère d'attache et leur titre
3. L'ensemble des dépenses liées à cette mission et à sa préparation (y compris la prévisite) imputées à votre ministère, incluant les coûts de transport, d'hébergement, de sécurité et des repas;
4. L'ensemble des frais imputés au pays hôte;
5. Le programme complet de la mission, incluant le nom des personnes et des entreprises rencontrées;
6. Les discours qu'il a prononcés;
7. L'itinéraire complet et, pour chaque déplacement, le mode de transport utilisé et le coût;
8. La liste complète des endroits visités;
9. La liste complète des entreprises, organisations et autres partenaires ayant accompagné le premier ministre lors du déplacement;
10. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec (nombre d'emplois, montant de l'investissement, etc.)

Enfin, pour chaque rencontre de travail ou entretien du premier ministre, nous souhaitons obtenir les renseignements suivants :

- Le nom des personnes suivantes;
- Le lieu;
- Les détails de tous les frais engagés;
- Le sujet et un compte rendu;
- La durée;
- Les engagements pris par chaque partie.

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- Pour les points 1 et 2 : la délégation officielle; dans le document les informations concernant la Sûreté du Québec ont été caviardées en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (dite la Loi);
- Pour le point 3 : Le montant des dépenses de déplacements en avion du premier ministre sont identiques à celles qui vous ont été communiquées en réponse à votre demande d'accès du 26 janvier 2016 sur la mission à Davos.

Nous vous rappelons que la mission du premier ministre à Milan était suivie de la mission à Davos et a été entrecoupée d'un aller-retour au Québec pour assister aux funérailles de monsieur René Angélil, tel que nous vous l'avions précisé dans la décision relative à votre précédente demande sur la mission à Davos. Pour des raisons techniques d'entrée des données, nous ne sommes pas capables de dissocier les montants de chacun des tronçons de la mission Davos-Milan, c'est pour cette raison que nous vous demandons de référer au document de votre demande précédente pour retrouver les dépenses de l'ensemble du transport aérien.

Pour la mission en Italie, un montant de 320 \$ doit être pris en considération, cette dépense étant liée aux frais de l'accueil aéroportuaire du premier ministre à Milan. Les dépenses d'hébergement du premier ministre n'apparaissent pas dans le document car les comptes effectués par carte de crédit ne sont pas encore rentrés

À la date de votre demande, les comptes de dépenses des accompagnateurs et les dépenses de pré-visite n'étaient pas finalisés, en vertu de l'article 9 de la Loi, les documents de sont donc pas accessibles.

- Pour le point 4 : il n'y a eu aucun frais imputés au pays hôte;
- Pour les points 5, 6 ,7 et 8: le programme de la mission à Milan, en réponse nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les programmes journaliers de la mission du premier ministre à Milan pour les journées du 25 et 26 janvier 2016. Les informations du programme ont été caviardées en vertu des articles 18, 19,21 et 28.1 de la Loi.
- Pour le point 10 : nous vous prions de trouver ci-joint le communiqué de presse qui a été diffusé.
  
- pour les points 9, 10 et paragraphe suivant de votre demande, ces informations relèvent de la compétence d'autres ministères et organismes. En vertu de l'article 48 de la Loi nous vous recommandons de bien vouloir adresser votre demande aux responsables de l'accès aux documents des ministères et organismes suivants :
  - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
Madame Marie-Claude Lajoie  
Responsable de l'accès aux documents  
710, place D'Youville, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4
  
  - Secrétariat du Conseil exécutif  
Monsieur Marc-Antoine Adam  
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.03  
Québec (Québec) G1A 1B4

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp - PJ